

**Collectif « Autres Chiffres Du Chômage »**

29/01/07 - Note n°2

**CHOMEURS ET CHIFFRES SOUS PRESSION**

*Depuis 2005, on assiste à une envolée spectaculaire du taux de sortie des listes de l'ANPE. L'analyse des motifs de sortie montre que cette hausse ne correspond guère à des reprises d'emploi supplémentaires. Trois autres catégories de chômeurs non inscrits ont, en revanche, fortement augmenté au cours des dernières années: les chômeurs "radiés", suite à des sanctions administratives; les chômeurs "déboutés", qui ont perdu tout droit à indemnisation et ne voient plus d'intérêt à rester inscrits; et les chômeurs "dégoûtés", qui en l'absence d'offres d'emplois valables ne veulent plus subir les convocations et contrôles répétés de l'ANPE et de l'ASSEDIC.*

A notre Note n°1 sur « Les chômages invisibles », Jean-Louis Borloo a répondu : « nous avons un thermomètre dont nous communiquons tous les éléments tous les mois de manière transparente. Ce qui compte, c'est l'évolution de ce thermomètre; or la baisse du chômage de 15% en 18 mois concerne toutes les catégories de chômeurs ».

Il est vrai que depuis le début 2005, le « chômage » mesuré par l'ANPE recule fortement. Si fortement même qu'on peut se demander si le thermomètre n'a pas été mis au réfrigérateur. Le nombre total d'inscrits à l'ANPE a chuté de 350 000 entre fin 2005 et fin 2006, et le baromètre officiel (DEFM de catégorie 1) a baissé de 250 000. Le chômage a-t-il vraiment diminué autant ? Nous montrons dans cette note que ce n'est pas le cas.

L'analyse des données publiées par l'ANPE et le Ministère de l'emploi montre en effet que le reflux du nombre d'inscrits sur les listes de l'Agence ne résulte pas principalement d'une augmentation des retours vers l'emploi, mais du renforcement des contrôles et des sanctions résultant du plan de « cohésion sociale » et de la mise en place du « suivi mensuel personnalisé ». Ces mesures ont d'abord provoqué une multiplication des radiations par le service public de l'emploi. Elles ont aussi et surtout incité un nombre croissant de chômeurs à ne pas se réinscrire à l'ANPE. Autrement dit, **sortir des listes ANPE signifie de moins en moins sortir du chômage.**

L'incohérence des chiffres officiels est d'ailleurs patente. D'après les plus récentes projections de l'Insee<sup>1</sup>, la population active devrait avoir augmenté de 180 000 en 2006 : les créations d'emplois (240 000) n'auraient dû permettre qu'une très faible baisse du chômage. Or, la baisse officielle est de 250 000 (-10% !) : cherchez l'erreur.

C'est pourquoi il n'est pas surprenant que le chômage au sens du BIT, mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee pour 2006, soit resté à peu près stable par rapport à 2005. La direction de l'Insee, arguant de « problèmes techniques » dans l'Enquête emploi, a décidé de retarder la publication de ce résultat, sans avoir à ce jour expliqué en quoi les problèmes rencontrés étaient si nouveaux et importants qu'ils justifiaient une décision aussi sérieuse. Pour nous, si des chiffres sont bien sujets à caution, ce sont ceux de l'ANPE, pas ceux de l'enquête Emploi de l'Insee. **La pseudo-« baisse » du chômage résulte non pas du retour à l'emploi des chômeurs, mais des pressions de plus en plus fortes qui aboutissent à l'exclusion des listes de l'ANPE.**

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1092/ip1092.html>. Le chiffre avancé dans la note de conjoncture de l'Insee de décembre, 29 000, est étrangement plus faible.

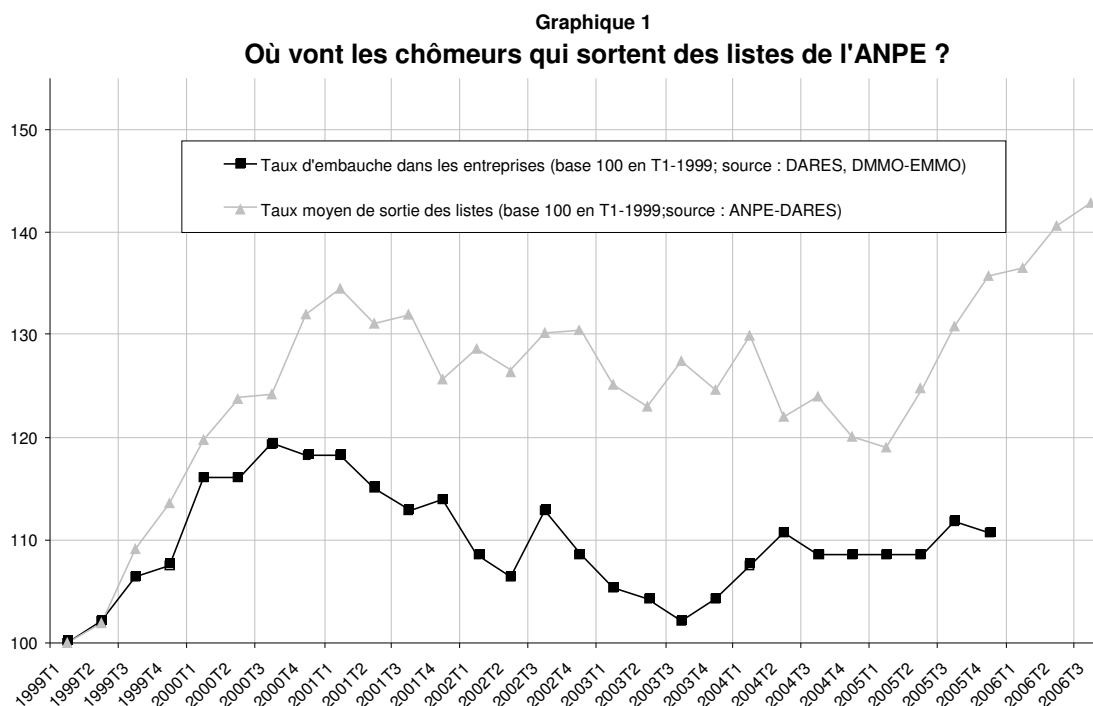
## 1. Depuis 2005, le taux de sorties des listes de l'ANPE bat des records

Entre septembre 2004 et septembre 2006, le taux de sortie des listes de l'ANPE a bondi de 14,5% à 16,8%. Cet indicateur comptabilise la proportion des chômeurs inscrits en début de mois qui ne le sont plus en fin de mois. Il n'a jamais été aussi élevé.

Durant la période 1999-2001, le taux de sortie des listes était passé de 11% à 15%, une progression spectaculaire qui était à la mesure des créations d'emplois enregistrées durant cette période (près de deux millions).

De façon remarquable, cet indicateur s'était ensuite maintenu à un niveau élevé, même en 2003 et 2004 alors que l'emploi reculait. Le nouveau bond du taux de sortie des listes en 2005-2006 est encore plus étonnant, car la reprise de l'emploi a été modeste (+1% en 2006), bien plus faible qu'à la fin des années 1990.

**La décrue du nombre d'inscrits à l'ANPE provient donc d'une augmentation inédite des taux de sortie des listes depuis début 2005**, augmentation que la faible croissance de l'emploi ne permet pas d'expliquer. Ainsi, le taux d'embauche dans les entreprises a très peu augmenté en 2005<sup>2</sup>, alors que les sorties de l'ANPE ont explosé. On peut donc se demander où vont les chômeurs qui sortent des listes ?



En fait, comme le montre l'enquête « Sortants » de l'ANPE, les demandeurs d'emploi qui sortent des listes ANPE le font de plus en plus pour des motifs sans rapport avec la reprise d'un emploi.

<sup>2</sup> Les données 2006 ne sont pas encore disponibles, mais n'infirmes certainement pas ce constat.

## 2. L'augmentation des sorties de l'ANPE ne s'explique que pour une faible part par des retours à l'emploi ou à la formation

De 2004 à 2006, le nombre de chômeurs qui sortent chaque mois des listes de l'ANPE a augmenté de plus de 6% et presque atteint le demi-million. Sur ces 26 000 sorties supplémentaires par mois, moins d'une sur cinq sont dûes à des reprises d'emploi ou des entrées en formation (tableau 1).

Les reprises d'emploi supplémentaires sont pour l'essentiel vers des emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés...), le nombre de reprises en CDI n'augmentant pratiquement pas. Quant aux sorties vers des formations, leur nombre chute fortement par suite du désengagement de l'Etat : l'essentiel des offres concernent aujourd'hui des formations brèves financées par l'ASSEDIC, visant l'adaptation aux métiers dits en tension (BTP, hôtellerie restauration...) et réservées aux allocataires de l'assurance chômage.

Tableau 1 : Les motifs de sorties des listes de l'ANPE

Nombre mensuel de sorties des listes	nombre mensuel moyen 2003-2004	nombre mensuel moyen 2005-2006	différence entre les deux périodes	variation en %
<i>reprise d'emploi en CDI</i>	76,4	77,4	1,0	
<i>reprise d'emploi en CDD, intérim, emplois aidés...</i>	146,0	157,4	11,4	
<i>entrée en formation</i>	60,0	52,4	-7,6	
total entrée en emploi ou en formation	282,3	287,2	4,9	+2%
fin d'activité	15,2	15,6	0,4	+3%
arrêt de recherche temporaire (maladie...)	42,6	40,1	-2,4	-6%
non renouvellement « motivé » (fin d'indemnisation)	13,3	17,5	4,1	+31%
non renouvellement « accidentel »	24,5	31,9	7,4	+30%
radiation administrative	6,7	9,4	2,6	+39%
défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	64,6	68,6	4,0	+6%
autre motif	18,2	23,3	5,0	+28%
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>467,4</b>	<b>493,6</b>	<b>26,2</b>	<b>+6%</b>

Source : enquête « Sortants », ANPE (cf. infra, fiche n°5) ; calculs ACDC.

Une grande partie de ces sorties vers l'emploi précaire sera suivie d'une nouvelle période de chômage et d'une réinscription à l'agence : on peut parler de « **chômeurs abonnés** », dans la mesure où leur chômage est récurrent.

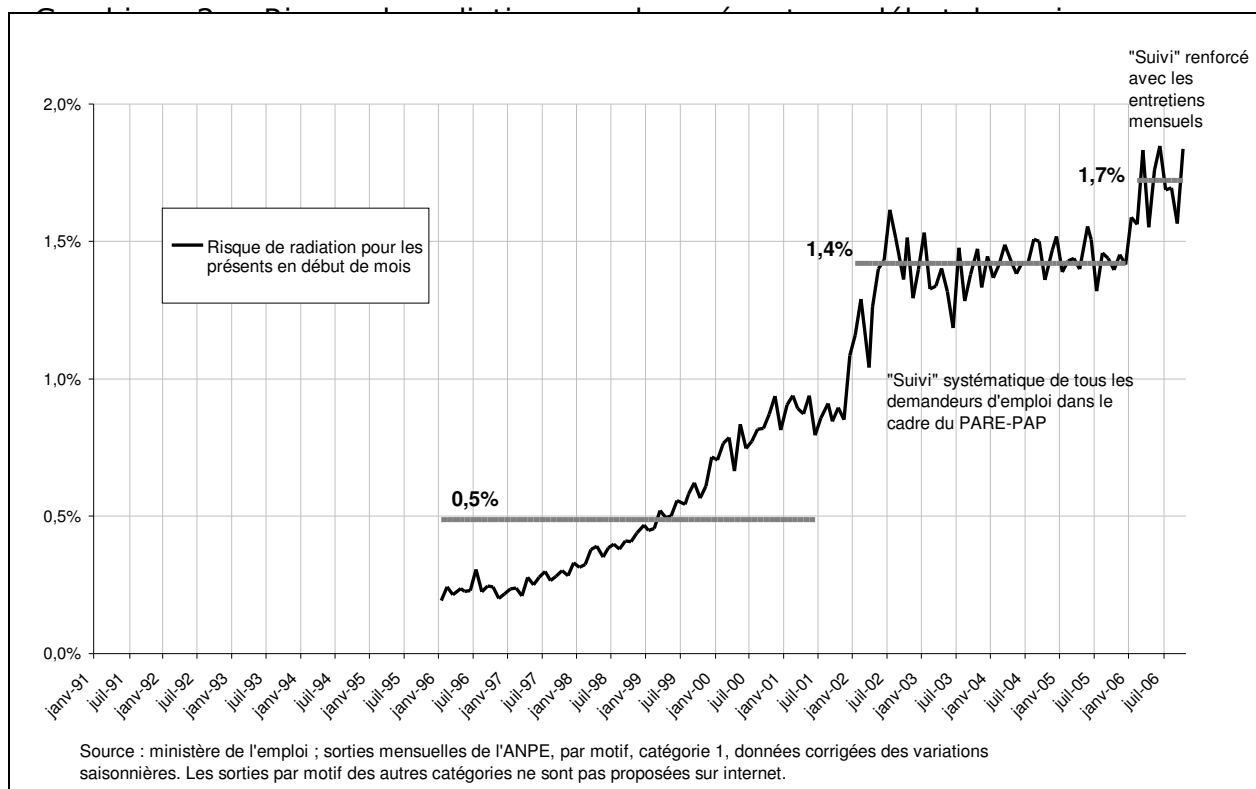
## 3. De plus en plus de chômeurs renoncent à leur inscription à l'ANPE faute d'être indemnisés

Les sorties pour « non-renouvellement motivé » connaissent une forte augmentation entre 2004 et 2006 : +31%. Il s'agit principalement de chômeurs qui épuisent leurs droits à l'indemnisation et ne voient plus l'intérêt de rester inscrits à l'ANPE, alors même que l'Agence ne leur offre pas d'emplois correspondant à leurs qualifications et multiplie les convocations et les contrôles (cf fiche 4 « Témoignages »). La réforme de l'Unedic de fin 2005 a durci les conditions d'ouverture des droits et raccourci les durées d'indemnisation : de plus en plus de « **chômeurs déboutés** » quittent les listes de l'ANPE et deviennent ainsi totalement invisibles.

#### 4. Les radiations administratives et les sanctions se multiplient, pour faire pression sur les chômeurs

En 2006 chaque mois plus de 9 000 chômeurs déclarent avoir été radiés des listes de l'ANPE, contre 6 700 en 2004, soit une hausse de 39% (tableau 1).

L'augmentation des radiations se réalise progressivement depuis 1996, avec des paliers correspondant à des réformes durcissant le traitement des chômeurs (Graphique 2) :



recherche d'emploi). Il a en particulier donné aux ASSEDIC des pouvoirs nouveaux en la matière, pour faire pression sur les chômeurs indemnisés. On dispose à ce jour de peu d'éléments précis pour évaluer l'impact de ces mesures. Une note des services du Ministère de l'emploi<sup>3</sup> indique cependant que le nombre de sanctions prononcées contre des chômeurs a augmenté de 75% entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006, passant de 13 000 à 23 000 sanctions. Il s'agit en grande majorité de réductions ou de suppressions temporaires des allocations, mesures introduites par le plan de « cohésion sociale » pour faciliter l'application de sanctions.

<sup>3</sup> « Bilan de la réforme du suivi de la recherche d'emploi », DGEFP, 31/10/2006.

Cette politique s'intègre pleinement dans la stratégie européenne pour l'emploi et les recommandations de l'OCDE visant à « rendre le travail attractif » même dans des métiers aux conditions d'emploi et de travail déplorables comme c'est souvent le cas dans les « métiers en tension » (cf. fiche 3 « La faute aux chômeurs ? »). Il s'agit de faire accepter par les chômeurs, indépendamment de leurs qualifications et de leurs aspirations, les emplois proposés par les entreprises du bâtiment, des services aux particuliers, de l'industrie agro-alimentaire...

### **5. Un nombre croissant de chômeurs renoncent à rester inscrits à l'ANPE suite à la multiplication des convocations et des contrôles**

Ce que l'ANPE appelle les « non-renouvellements accidentels » (+31% entre 2004 et 2006) concerne des chômeurs lassés des convocations à répétition et des pressions destinées à leur faire accepter n'importe quel emploi, même très éloigné de leurs aspirations et de leurs qualifications (cf. fiche 4 « Témoignages »). L'augmentation du nombre de ces « **chômeurs dégoûtés** » traduit une fuite devant un Service public de l'emploi que les pouvoirs publics tendent à transformer d'un outil pour aider les demandeurs d'emploi, en une machine pour les discipliner.

### **Conclusion**

On peut parler sans exagération d'une « double peine » pour les chômeurs : au fil des années, la restriction de leurs droits à indemnisation (qui fera l'objet de la note ACDC n°3) s'accompagne d'un renforcement des convocations, des contrôles et des sanctions. Derrière le discours sur les « profiteurs » et les « faux chômeurs », se cache (mal) une politique néolibérale qui vise à obliger les chômeurs à accepter des emplois dégradés et participe à la dégradation des conditions d'emploi de tous (cf. fiche 3 « La faute aux chômeurs ? »). Débutés, radiés ou dégoûtés, les chômeurs tendent de plus en plus à fuir le Service public de l'emploi, ce qui explique pour une part importante la baisse récente des chiffres officiels du chômage.

## **FICHE 1 -LES « ABSENCES AU CONTROLE »**

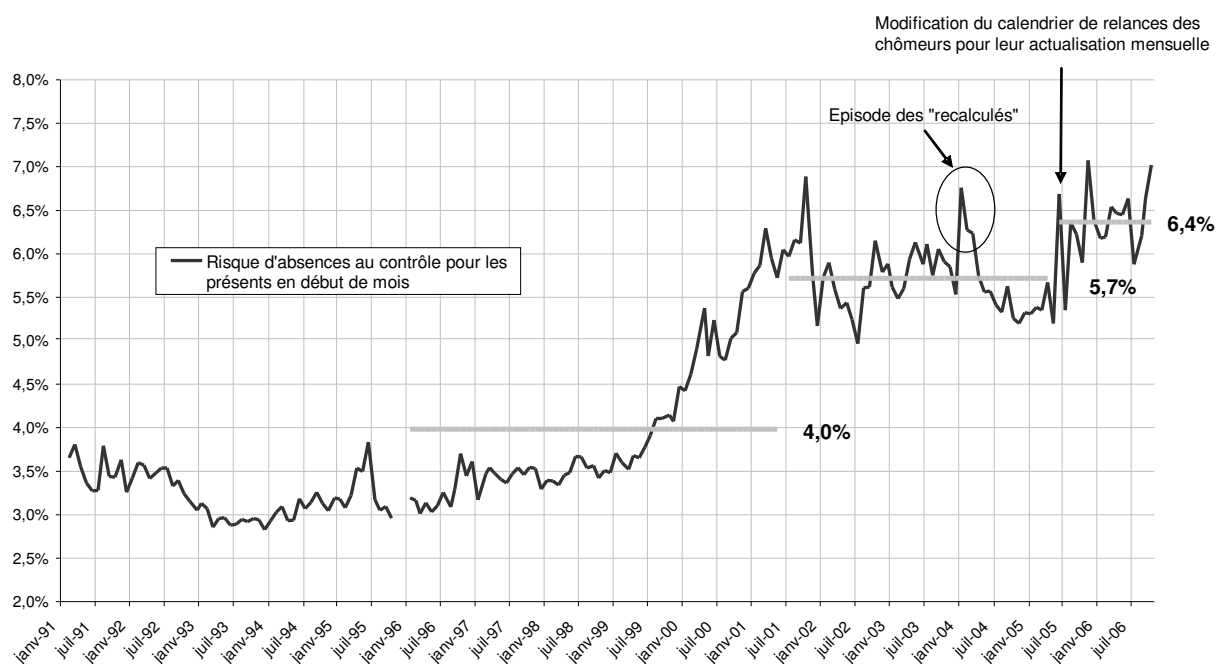
Actuellement, dans les statistiques publiées par l'ANPE<sup>4</sup>, chaque mois près de 4 sorties des listes de l'ANPE sur 10 sont des « absences au contrôle ». Ce terme peut être trompeur. Il ne désigne pas les absences à des convocations de contrôle, ni des radiations faisant suite à des sanctions des directions départementales du travail. Il désigne en fait les sorties des listes des demandeurs qui n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois. Les demandeurs d'emploi doivent en effet indiquer chaque mois s'ils sont toujours à la recherche d'un emploi et s'ils ont travaillé un peu au cours du mois (activité réduite). S'ils ne le font pas, ils sortent alors automatiquement des listes pour

<sup>4</sup> Il faut bien distinguer les statistiques administratives issues de la gestion informatique des listes de demandeurs d'emploi, sur lesquelles reposent les graphiques ici présentés, et l'enquête trimestrielle « Sortants » auprès de chômeurs ayant quitté les listes (cf. Fiche n°5). Cette enquête vise à préciser les motifs réels de sortie des listes, insuffisamment cernés par les statistiques administratives.

« absence au contrôle », c'est-à-dire en fait, pour défaut d'actualisation dans les délais.

Cette actualisation doit se faire avant le douzième jour ouvré du mois (sinon, le demandeur d'emploi est comptabilisé dans les sorties du mois précédent). Auparavant, elle se faisait essentiellement par courrier. Depuis quelques années, elle se fait surtout par téléphone, par internet ou sur des bornes.

L'enquête Sortants (fiche 5) permet de connaître les raisons de cette non actualisation. Dans certain cas, il y a eu reprise d'emploi. Dans d'autres, il s'agit d'un oubli accidentel, suivi ou non d'une réinscription. Dans d'autres cas, le non renouvellement est motivé, par exemple par l'arrêt de l'indemnisation du

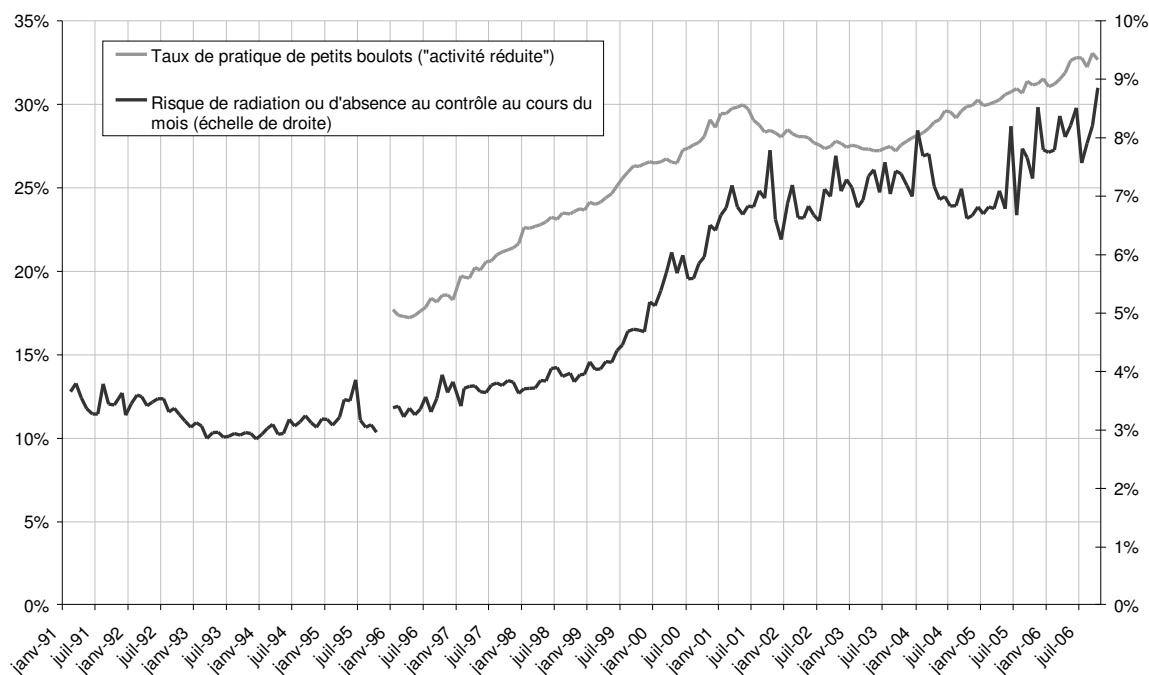


Source : ministère de l'emploi ; sorties mensuelles de l'ANPE, par motif, catégorie 1, données corrigées des variations saisonnières. Les sorties par motif des autres catégories ne sont pas proposées sur internet.

chômage.

Le graphique ci-dessus montre que le risque de non actualisation a fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt-dix. La hausse progressive observée alors sur plusieurs années, comme pour les radiations (fiche 2), peut être relié à la hausse de la pratique d'une activité réduite (cf. graphique infra). Davantage occupés par des petits boulots, on peut faire l'hypothèse d'une moindre disponibilité pour répondre dans les délais aux contraintes administratives.

Sur la période plus récente, depuis mi 2005, le risque d'absence au contrôle a



Source : ministère de l'emploi ; sorties mensuelles de l'ANPE, par motif, catégorie 1, données corrigées des variations saisonnières. Les sorties par motif des autres catégories ne sont pas proposées sur internet.

franchi un nouveau palier, de façon concomitante à un **changement de mode de gestion de l'actualisation**. La procédure prévoit que les demandeurs d'emploi qui ne s'actualisent pas dans les premiers jours sont relancés. Depuis juin 2005, cette relance a été retardée, ne laissant ensuite que deux ou trois jours, et parfois un seul, au demandeur d'emploi pour s'actualiser, là où il disposait auparavant de plus d'une semaine. L'enquête « Sortants » (fiche 5) montre ainsi une hausse de 30% des non renouvellements « accidentels » (tableau 1).

Il faut ici se rappeler que l'actualisation concerne les plus de 4 millions d'inscrits à l'ANPE. De ce fait, un comportement qui ne concerne qu'une faible proportion des demandeurs d'emploi peut rapidement avoir quand même un effet significatif sur les statistiques. 1% des 4 millions de chômeurs, c'est 40 000 demandeurs d'emploi, soit presque 0,2 point de taux de chômage.



## FICHE 2 : LES « RADIATIONS »

Dans les statistiques officielles publiées par l'ANPE, les « radiations » comptabilisent d'abord les sorties de listes suite à des sanctions actées par les directions départementales du travail, notamment en cas d'absence de recherche d'emploi. Elles comptabilisent aussi et surtout les radiations qui font suite à une absence de réponse à la suite d'une convocation de l'ANPE. Car le demandeur d'emploi n'est pas forcément toujours disponible.

D'abord, il peut être malade, comme les salariés en emploi. Ensuite, il peut se former, aller à des rendez-vous avec des employeurs potentiels : la recherche d'emploi prend du temps, « c'est un métier ». Il doit aussi jongler avec l'Assedic et les différents organismes sociaux parce qu'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ; quand il l'est, son indemnisation ne lui assure qu'un revenu souvent faible, notamment pour tous les anciens smicards. Enfin, et pour les mêmes raisons, gagner de quoi vivre, voire survivre, il fait aussi des petits boulots, comme la loi l'autorise : c'est « l'activité réduite ». Rappelons que chaque mois, près d'un chômeur sur trois travaille. Enfin, comme cela arrive à tout le monde, il peut oublier ; oublier par exemple de répondre dans les délais à la lettre que l'ANPE lui a adressée pour justifier son « absence à convocation ».

De ce fait, convoquer de plus en plus souvent, c'est augmenter le risque d'une absence à convocation, donc augmenter le risque de radiation. Le graphique 2 (ci-dessus) montre qu'à chaque fois que l'ANPE a intensifié le suivi des demandeurs d'emploi, le risque de radiation, c'est-à-dire la probabilité pour un demandeur d'emploi présent au début du mois d'être radié au cours du mois, a augmenté.

En juin 2001, c'est la mise en place du « projet d'accompagnement personnalisé » (PAP), qui met en place un suivi systématique de tous les demandeurs d'emploi, avec un entretien d'orientation initial et un entretien de suivi tous les six mois. Entre ces rendez-vous, d'autres rendez-vous sont organisés pour certains demandeurs d'emploi, pour prescrire et suivre certaines prestations. Le risque de radiation est alors multiplié par deux. Les statistiques disponibles ne le montrent pas mais la radiation « à tort », c'est ensuite une réinscription mais aussi, sans doute dans de nombreux cas, du découragement et un non retour à l'ANPE.

Début 2006, c'est la mise en place du suivi mensuel de tous les demandeurs d'emploi. Le risque de radiation augmente à nouveau, sans que l'on puisse dire aujourd'hui si cette hausse est stabilisée ou si le dispositif va encore monter en charge. Avec le suivi mensuel, c'est la question d'un suivi « fictif » pour une chronique annoncée d'une hausse des radiations qui se pose : un suivi fictif destiné avant tout à mettre la pression sur les chômeurs quand faute de moyens et faute d'emploi sur le marché du travail local, l'entretien vire au contact rapide et largement formel.

### **FICHE 3 : LA FAUTE AUX CHOMEURS ?**

Par un étrange paradoxe, plus le chômage de masse s'enracine, plus les chômeurs sont montrés du doigt. Alors que l'emploi fait défaut, les discours institutionnels ont peu à peu reporté la responsabilité de sa situation sur l'individu en général et le chômeur en particulier. Confortablement indemnisés et assistés, beaucoup de chômeurs et de Rmistes seraient satisfaits de leur sort et ne chercheraient guère à retrouver un emploi. L'existence d'indemnités provoquerait des « trappes à chômage » dont les chômeurs n'auraient pas intérêt à sortir. Pour les économistes libéraux le maintien d'un chômage de masse s'explique par le manque d'enthousiasme des chômeurs pour reprendre un emploi. L'opinion publique est abreuvée d'articles et d'anecdotes sur les « abus » et les « fraudes » des chômeurs et Rmistes. « Mieux accompagner les chômeurs » et « rendre le travail attractif » sont les leit-motifs des discours et rapports officiels.

#### **Les chômeurs se prélassent-ils dans des « trappes » ?**

Pourtant les études empiriques disponibles ne confirment aucunement cette idée reçue. Pour citer le résumé d'une de ces études <sup>5</sup>, qui « a pour but d'évaluer la pertinence empirique des analyses en termes de trappe à chômage, selon lesquelles les allocataires du RMI pourraient être, pour des raisons financières, désincités à accepter un emploi » : « la trappe à chômage fonctionne peu dans le cas des allocataires du RMI. Tout d'abord, les chômeurs au RMI sont très actifs dans leur recherche d'emploi et refusent rarement un emploi et encore plus rarement pour des raisons financières. Ils sont en revanche confrontés à une insuffisance de la demande de travail. Ensuite, environ un tiers des allocataires, ayant (re)pris un emploi, n'y trouvent aucun gain financier significatif. Bien qu'ils acceptent des emplois sans gain financier, ils en retirent pour la plupart un mieux-être. Le danger, pour les allocataires du RMI, est moins la trappe à chômage que la trappe à pauvreté, parce qu'ils occupent pour la plupart de "mauvais emplois" et restent très souvent confinés dans un secteur secondaire, sans transition ou presque vers un secteur primaire composé de "bons emplois" ». Autrement dit, ce n'est pas l'envie de travailler qui manque, ce sont les emplois décents.

#### **La nouvelle « chasse aux mauvais pauvres »**

Pour reprendre les termes du sociologue Vincent Dubois, de l'Université de Strasbourg, « jamais depuis la mise en place de l'État social après la seconde guerre mondiale on n'avait compté autant de déclarations publiques, de rapports d'expertise, d'investissements institutionnels, de textes réglementaires promouvant ou organisant le renforcement de ce contrôle que depuis le début des années 1990. Jamais ne s'était imposée avec autant de force dans les débats et l'opinion publics " l'évidence " de comportements individuels " déviants " d'assistés abusant du système de protection sociale (...) Indépendamment des réactions morales ou politiques suscitées par cette nouvelle " chasse aux mauvais pauvres " qui semble comme faire écho aux formes anciennes de traitement punitif des mendiants et autres vagabonds, on peut à tout le moins être surpris d'une telle tendance. D'abord rien ne permet d'accréditer l'idée selon laquelle les fraudes seraient aujourd'hui plus nombreuses qu'hier. La

<sup>5</sup> D. Guillemot, P. Pétour, H. Zajdela (2002), « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : Quel est le sort des allocataires du RMI ? » Revue économique, vol. 53, n°6, pp. 1235-1252.

modernisation des administrations sociales, avec notamment l'informatisation des fichiers, conduit du reste à ce qu'il est sans doute désormais beaucoup plus difficile de passer au travers des mailles du filet. Ensuite et surtout, l'essor du contrôle des assistés relève d'un paradoxe plus général : c'est dans une période d'installation durable du chômage et de la précarité de masse que l'on dénonce le plus vigoureusement les comportements individuels comme cause des problèmes sociaux ».

### **A quoi sert la pression sur les chômeurs ?**

Si l'on ne peut évidemment pas espérer éliminer le chômage de masse en « activant » les chômeurs, pourquoi cette tendance générale, dans l'Union Européenne (cf. les réformes Hartz en Allemagne), à renforcer la pression sur les chômeurs ? L'OCDE, à sa manière cynique, apporte la réponse dans son récent rapport sur l'emploi: « *Les réformes structurelles, qui commencent par générer des coûts avant de produire des avantages, peuvent se heurter à une opposition politique moindre si le poids du changement politique est supporté dans un premier temps par les chômeurs. En effet, ces derniers sont moins susceptibles que les employeurs ou les salariés en place de constituer une majorité politique capable de bloquer la réforme, dans la mesure où ils sont moins nombreux et souvent moins organisés* »<sup>6</sup>.

Autrement dit, pour réduire le coût du travail, précariser l'emploi et intensifier le travail de tous les salariés, il est sage de s'attaquer d'abord aux chômeurs. Telle est la fonction de ces politiques de « chasse aux mauvais pauvres » que sont les réformes récentes du contrôle des chômeurs.

---

<sup>6</sup> Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2006). Stimuler l'emploi et les revenus ; cité par Laurent Cordonnier dans un article récent du *Monde Diplomatique* (« Economistes en guerre contre les chômeurs »).

## FICHE 4 - TEMOIGNAGES

Pour justifier l'accroissement des contrôles et des radiations, on fait tout pour accréditer l'idée que le chômage est dû aux chômeurs eux-mêmes, qui passeraient leur temps à refuser des offres d'emploi, en particulier celles non pourvues de l'ANPE. En réalité, comme en témoignent des Conseillers ANPE Île de France, « les offres qui ne sont pas satisfaites sont très rares, et quand cela arrive, c'est que les conditions de travail et les salaires ne sont pas acceptables ». Renforcer les contrôles et les sanctions qui pèsent sur les chômeurs alors qu'on ne fait rien pour lutter efficacement contre le chômage de masse, c'est indécent et inacceptable !

L'augmentation des sanctions « graduées » et des radiations se vérifie chaque jour au sein des associations de chômeurs qui n'ont jamais autant accompagné les personnes quant aux recours légaux possibles. Les témoignages qui nous arrivent sont éloquentes et démontrent une pression de tous les instants. De plus, les manipulations des codes informatiques sont faciles et courantes pour satisfaire la course aux objectifs chiffrés de l'ANPE.

Il faut rappeler que l'indemnisation chômage est liée à un système assurantiel, que les chômeurs ont cotisé pour y avoir droit quand ils perdent leur emploi, et qu'elle constitue souvent l'unique revenu de la personne ou de la famille. Les conséquences de cette pratique de sanctions peuvent s'avérer humainement dramatiques.

Ci-dessous quelques témoignages, parmi ceux récemment parvenus par courrier dans nos associations, pour illustrer concrètement les dérives actuelles du traitement des chômeurs. Ces témoignages (colonne de gauche) sont éclairés par des commentaires (colonne de droite) rédigés par des agents syndiqués de l'ANPE, membres du collectif ACDC.

<b>1°) « il faut toujours se présenter à un rendez-vous, et si celui-ci est annulé, repartir toujours avec la garantie qu'il y a une trace écrite que l'on s'est bien présenté... »</b>	
<p><i>Témoignage</i></p> <p>« Architecte salarié, je suis au chômage depuis juin 2006 et suis tenu de me présenter à des "entretiens de suivi mensuel pour mon projet personnalisé".</p> <p>Or ce mois ci, 3/4 d'heure avant l'entretien l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) m'appelle à mon domicile pour me prévenir que ma conseillère, souffrante, sera absente et que le rendez-vous est annulé, je demande la date de substitution et on me répond qu'on me contactera plus tard. Je n'aurais donc pas à traverser Paris puisque les agences sont désormais regroupées par activité.</p> <p>Conscient du risque de radiation en cas d'absence à un tel entretien, je rappelle</p>	<p><i>Eclairage de l'autre côté du guichet : commentaires sur ce témoignage d'agents syndiqués de l'ANPE</i></p> <p>« <u>Suivi mensuel personnalisé</u> » (SMP) : imposé par une directive gouvernementale depuis janvier 2006, les demandeurs d'emploi sont soumis à l'obligation de rencontrer chaque mois un conseiller « référent ». Le nombre d'entretiens obligatoires a ainsi quintuplé dans les agences, tandis que l'effectif des agents ne progressait que d'un peu plus de 10% et que les locaux ne changeaient pas. Ces entretiens sont donc d'une extrême brièveté, ne permettent pas un véritable accompagnement de la recherche d'emploi. Ils s'apparentent plutôt à un contrôle de la recherche d'emploi, conformément aux orientations du gouvernement et malgré la résistance des agents.</p>

<p>l'ALE pour vérifier que ma conseillère est bien indisponible, ce que l'on me confirme. Rassuré, j'adresse tout de même un mail à celle-ci pour laisser une trace des raisons de l'annulation de notre entretien, et lui confirmer ma disponibilité au plus tôt pour un nouveau rendez-vous.</p> <p>Environ une semaine plus tard je reçois une lettre de la direction de l'agence me demandant de motiver les raisons de mon absence à l'entretien sous peine de radiation...</p> <p>L'annulation du rendez-vous s'étant faite par téléphone par un interlocuteur inconnu, je me suis quelque peu inquiété.</p> <p>J'ai motivé mon absence en retraçant les faits par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie du mail que j'avais adressé à ma conseillère le jour même.</p> <p>Je viens heureusement de recevoir la décision d'abandon de la procédure de radiation mais je pense que sans une réaction ferme et prompte le résultat aurait pu être différent.</p> <p>La morale, c'est qu'il faut toujours se présenter à un rendez-vous, et si celui-ci est annulé, repartir toujours avec la garantie qu'il y a une trace écrite que l'on s'est bien présenté.</p> <p>Je ne suis pas paranoïaque mais je ne comprends toujours pas pourquoi j'ai eu droit à tant d'égards afin de m'éviter un déplacement, de là à penser que tous les coups sont permis... Je vous laisse juge d'informer ou pas sur ces pratiques.</p> <p>En tout cas j'aimerais savoir si je suis le seul à avoir eu ce genre de « coup de fil. »</p> <p>O.N.</p>	<p>« <u>Je n'aurais pas à traverser Paris</u> » : aujourd'hui, l'affectation des demandeurs d'emploi à une agence, ne s'effectue plus en fonction de sa domiciliation, mais en fonction de l'emploi recherché. Ce qui génère souvent des temps et des frais de déplacement pour les demandeurs d'emploi.</p> <p>« <u>Je reçois une lettre de la direction de l'agence</u> » : il s'agit des convocations et des rappels automatiques qui se mettent en place dès qu'un demandeur d'emploi est entré dans le circuit du suivi mensuel. Demandeurs d'emploi et agents se trouvent ainsi pris en otage dans le rythme imposé par le logiciel informatique.</p> <p>« <u>je ne suis pas paranoïaque</u> » : cette organisation déshumanisée provoque la défiance et l'exaspération, le nombre d'incidents dans les agences a beaucoup augmenté de puis la généralisation du suivi mensuel.</p> <p>Ces opérations de masse (convocations automatiques) censées accroître la productivité, accroissent aussi l'effet des erreurs ou des pannes. Quand la direction régionale d'Ile de France annonce aux agents le 24 janvier que suite à un « dysfonctionnement courrier », toutes les convocations envoyées le 22 janvier comportent des erreurs de date, d'horaire ou de lieu, on peut d'avance imaginer le travail de fourmi qui devra être fait dans chaque agence pour tenter de rattraper les effets de la panne, les incidents qui vont malgré tout en découler et que devront gérer les conseillers .</p>
--	---

## **2°) « Faire baisser le chômage en empêchant l'accès des chômeurs aux ASSEDIC? »**

Alors que le gouvernement se félicite de la baisse du taux de chômage, et qu'on pouvait s'inquiéter depuis quelques mois déjà du lien entre cette baisse et la difficulté croissante à obtenir des RV avec les agents Assedic (il fallait tout simplement arriver à "séduire" le préposé au guichet, ou le "faire pleurer" pour obtenir ce genre de RV), sa volonté de faire baisser le taux de chômage en empêchant aux chômeurs l'accès à ses services est aujourd'hui manifeste :

Il n'y a plus de guichet aujourd'hui dans les antennes Assedic. La seule possibilité d'obtenir un RV, c'est de téléphoner au numéro du plateau Assedic national, et de :

- convaincre l'opérateur anonyme du bien fondé de votre demande de RV
- si vous avez passé cette première étape, ne vous réjouissez pas trop tôt
- l'opérateur convaincu va ensuite devoir transmettre votre demande de RV à votre antenne
- antenne, qui si elle estime elle aussi votre demande fondée, va vous contacter (les moyens de contact ne sont pas précisés par l'opérateur téléphonique).

- en supposant que vous ayez passé avec succès toutes ses étapes, vous recevrez donc une CONVOCATION de votre antenne. Votre demande de RV devient donc « par magie » une CONVOCATION de votre antenne, convocation à laquelle vous devez répondre sous peine de radiation.

Et que se passe-t-il pour les gens qui n'auront pas réussi à convaincre les opérateurs du plateau téléphonique du bien fondé de leur requête de RV (dossier complexe, multi employeurs, demande de réexamen de droits....)

Et que se passe-t-il pour les gens en attente de droits, donc en attente de fonds, en détresse financière....pendant que la machine ASSEDIC réfléchit au bien fondé de leur requête?

Déshumanisation du système, encouragement à la loi du plus fort (seul le plus séduisant au téléphone, celui qui dispose du plus du temps pour attendre une réponse...finira par obtenir gain de cause), encouragement à l'abandon de ses droits, violation du droit de l'administration, tenu de recevoir/d'informer correctement ses administrés....

I.S.

<b>3°) « Après 1 période de chômage et face aux menaces de radiation, convocations toutes les 5 minutes, j'ai accepté un emploi sous-qualifié »</b>	
<p><i>Témoignage</i> Demande d'information</p> <p>Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir me renseigner sur mes droits, par rapport au problème rencontré avec l'ANPE ?</p> <p>Après 1 période de chômage et face aux menaces de radiation, convocations toutes les 5 minutes, j'ai accepté un emploi sous-qualifié par rapport a mon expérience (30ans Assistante Commerciale), afin que cela cesse, en tant que secrétaire standardiste totalement exploitée &amp; des horaires impossibles.</p> <p>Cela fait maintenant 5 ans que je fais 110 heures par mois, sans aucune allocation, et vis avec même pas 1000 € par mois et personne ne s'est jamais posé de question sur mon sort, je me suis toujours débrouillée toute seule.</p> <p>Déjà à l'époque on m'avait radié 2 mois injustement et aujourd'hui on essaie de nouveau de me radier alors que, pour moi, c'est simplement dans le but de pouvoir éventuellement sélectionner des annonces "vu les annonces, qu'il y à l'ANPE" ! Mais on ne sait jamais.</p> <p>Je souhaite maintenir mon inscription, car, je cherche toujours un autre emploi à temps complet où 1 autre mi-temps d'à peine une dizaine d'heures par semaine.</p> <p>Et bien on veut me radier, vous vous rendez compte !</p> <p>Voilà les remerciements !</p> <p>Tous les jours on m'envoie des courriers, on veut me soumettre au contrôle mensuel des chômeurs, et moi, j'ai pas que ça à faire, après 5 ans ils se réveillent !</p>	<p><i>Eclairage de l'autre côté du guichet : commentaires sur ce témoignage d'agents syndiqués de l'ANPE</i></p> <p>« Cela fait maintenant 5 ans que je fais 110 heures par mois ». Il y a en effet 5 ans, la mise en place du PARE découlant de la convention UNEDIC, avait déjà commencé à mettre en place, avec un entretien obligatoire tous les 6 mois, ce processus de défiance vis à vis des institutions. Il constituait selon nous une rupture par rapport aux valeurs de service public. Cette pression sociale conduit les demandeurs d'emploi à prendre des emplois déqualifiés et à entrer dans une spirale de précarisation.</p> <p>La mécanique des convocations du suivi mensuel n'est pas adaptée au cas de toutes ces personnes qui ont accepté un emploi précaire et déqualifié, et sont donc occupées dans la journée, mais qui recherchent un emploi correspondant mieux à leurs aspirations.</p>

Quelles sont mes droits ? Avec mes remerciements	
---	--

**4°) « Je suis inscrit comme demandeur d'emploi depuis plusieurs années dans une tranche d'âge de plus de 46 ans et ce sans allocation Assedic , ni RMI. »**

<i>Témoignage</i>	<i>Eclairage de l'autre côté du guichet : commentaires sur ce témoignage d'agents syndiqués de l'ANPE</i>
L'ANPE ne m'apporte aucun soutien en terme d'aide, de support ou de proposition de poste hormis le fait de me convoquer tous les mois pour faire un bilan avec la sanction d'une radiation si je ne présente pas.. Ai-je un intérêt au niveau protection sociale à rester inscrit à l'ANPE ? Merci pour votre réponse !	Cette organisation contraignante provoque du découragement. Elle ajoute une sur sélection à des situations de discrimination (ici de l'âge). Favorisant le reclassement rapide des personnes catégorisées comme « les plus proches de l'emploi », dans les secteurs en tension, elle entre en contradiction avec nos missions de service public qui devraient être en pointe de la lutte contre la discrimination.

Ce dernier témoignage est symptomatique du phénomène du « chômeur découragé » et cet aspect est plus qu'alarmant. On sait aujourd'hui qu'un certain nombre de personnes choisissent de ne plus s'inscrire à l'ANPE (60% des allocataires du revenu minimum d'insertion ne sont pas inscrits à l'ANPE !), faute d'indemnisation, faute d'un véritable accompagnement, faute de solutions concrètes...

Dénoncer ces dérives, pour nous, c'est réaffirmer la nécessité d'une véritable prise en compte politique et sociétale de l'emploi, la nécessité d'un service public de l'emploi équitable, accessible à tous et dont une des missions principales serait la réduction des inégalités.

## FICHE 5 - L'ENQUETE « SORTANTS »

Depuis 2001, l'ANPE réalise une enquête trimestrielle auprès de demandeurs d'emploi sortis des listes au cours du dernier mois du trimestre. Cette enquête permet de compléter les informations disponibles dans les fichiers de gestion de l'ANPE pour connaître les raisons de sortie du chômage, par exemple pour les demandeurs d'emploi qui ont été exclus des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé à temps leur situation. : est-ce un oubli ? Est-ce un choix volontaire lié à la fin de l'indemnisation ? Est-ce lié à une reprise d'emploi ? Ainsi en ré intégrant dans les reprises d'emploi, les demandeurs d'emploi absents au contrôle ou radiés qui déclarent avoir repris un emploi, l'ANPE peut estimer une part des reprises d'emploi dans les sorties supérieure à celle que donne la seule statistique administrative : environ 50% contre un quart à un tiers. L'enquête « Sortants » permet aussi de connaître la nature des emplois retrouvés.

L'enquête est réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple stratifié, avec environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête. Elle porte sur les sortants des listes venues des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8, donc sur un champ plus large que les statistiques administratives publiées chaque mois qui, elles ne détaillent les motifs administratifs de sortie que pour les sortants de catégorie 1 (c'est-à-dire en fait, les sorties de catégorie 1 et 6 parce que l'ANPE ne tient pas compte de la pratique d'une activité réduite pour les sortants des listes).

Le tableau 1 présenté ci-dessus résume les résultats de l'enquête en faisant la moyenne des résultats de quatre enquêtes trimestrielles successifs de façon à lisser les phénomènes saisonniers.

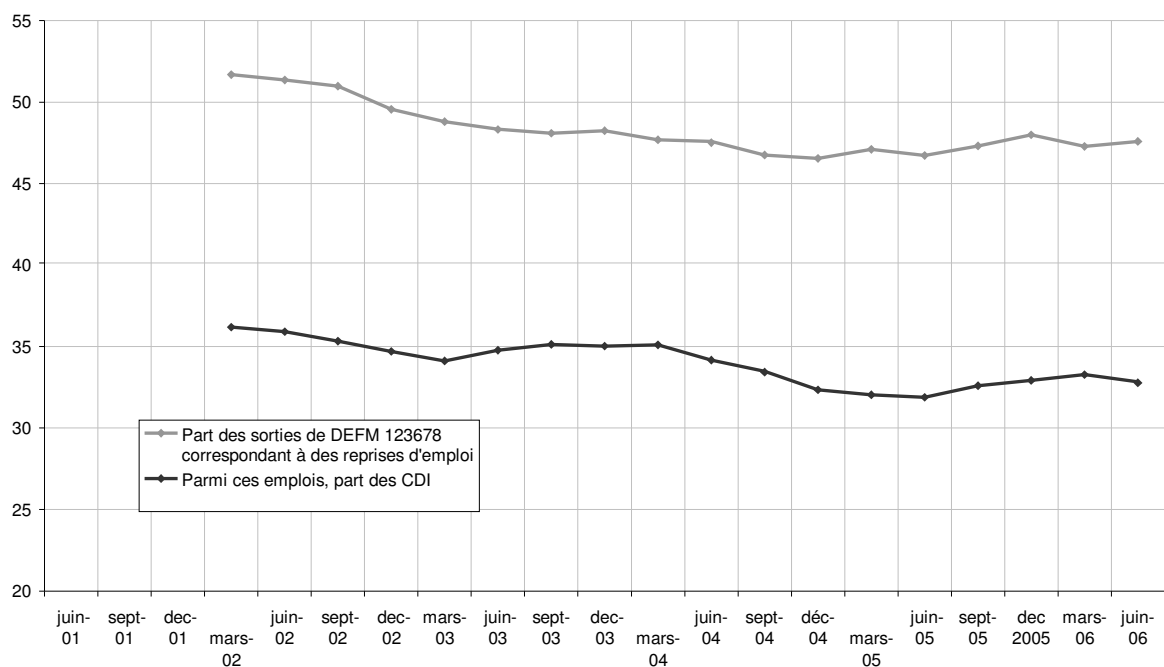
Ainsi, la colonne « nombre moyen 2003-2004 » est la moyenne des enquêtes du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2003 (sorties de septembre et décembre) et des enquêtes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 2004 (sorties de mars et juin). Ce sont les résultats qui précèdent juste le début du « recul du chômage ».

La colonne « nombre moyen 2005-2006 » est la moyenne des enquêtes du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2005 (sorties de septembre et décembre) et des enquêtes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 2006 (sorties de mars et juin). Ce sont les résultats disponibles les plus récents (sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)).

L'enquête « Sortants » montre qu'entre 2001 et 2006, la part des reprises d'emploi dans les sorties des listes de l'ANPE tend à diminuer. Parmi ces reprises, la part des emplois aidés, des CDD et de l'intérim augmente alors que la part des CDI se tasse.



Graphique 5  
Sorties de l'ANPE : de moins en moins vers l'emploi stable



Source : ANPE-Enquête trimestrielle auprès de 2000 chômeurs sortis des listes. Cette enquête porte sur les sorties des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 (les résultats sont présentés en moyenne sur les quatre derniers trimestres).

## **FICHE 6 LE RECALAGE ? DÉCALÉ !**

L'INSEE a annoncé il y a quelques jours que la révision annuelle de la série de taux de chômage, qui devait avoir lieu avant la fin du premier trimestre 2006, a été repoussée à l'automne. Qu'est-ce que cette révision, et pourquoi est-elle repoussée ?

Il faut d'abord rappeler que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à l'ANPE (DEFM), qui est le chiffre officiel publié chaque mois, est une statistique administrative, élaborée à partir des listes de gestion de l'ANPE, donc sensibles aux évolutions de ce mode de gestion et à l'évolution des comportements d'inscription des chômeurs, par exemple en réaction à l'évolution du contexte de l'indemnisation et du suivi des demandeurs d'emploi.

Le taux de chômage que calcule l'INSEE cherche lui, à s'affranchir de ces aléas pour respecter la définition du chômage établie par le Bureau international du travail. Cette définition demande de vérifier un certain nombre de critères : absence de travail au cours d'une période de référence, recherche effective d'un emploi, disponibilité pour reprendre un emploi. Pour cela, une batterie de questions est nécessaire, par exemple pour demander la nature des démarches de recherche d'emploi, pour s'assurer qu'une formation ou qu'une maladie ne rend pas indisponible la personne, etc.

De ce fait, le chômage au sens du BIT ne peut être correctement mesuré qu'avec une enquête. C'est le but de l'enquête emploi que réalise l'INSEE, une fois par an en mars jusqu'en 2002, de façon continue tout l'année depuis 2002.

Entre les résultats de deux enquêtes, l'INSEE publie chaque mois une estimation du chômage BIT en extrapolant son évolution à partir de l'évolution des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, et plus particulièrement des catégories qui se rapprochent le plus de la définition BIT : les DEFM de catégorie 1, 2 et 3 sans activité réduite. Mais ensuite, chaque année, dès que les résultats de l'enquête emploi relatifs à l'année précédente, les estimations faites en cours d'année sont révisées, « recalées » sur les résultats de cette enquête. Ce recalage avait lieu à la fin du deuxième trimestre quand l'enquête emploi était faite une fois par an en mars (jusqu'à 2002). Depuis 2002, le recalage est toujours publié avant la fin du premier trimestre. C'est cette opération que l'INSEE vient de repousser à l'automne, après les élections présidentielles et législatives.

Les raisons invoquées sont « techniques » mais vagues et non quantifiées ; l'Insee évoque une baisse du taux de réponse.

Si ces problèmes sont très récents, ils ne peuvent pas avoir beaucoup d'effets sur les résultats d'une enquête qui a été collectée tout au long de l'année, chaque semaine de l'année. Et pour éviter une dérive de l'estimation du taux de chômage, l'INSEE pourrait recalculer la série, sinon sur l'année civile 2006, du moins sur douze mois glissants légèrement décalés, du 3<sup>e</sup> trimestre 2005 au troisième trimestre 2006, si le problème porte sur la fin de l'année. En tout cas, l'INSEE pourrait donner une tendance d'évolution récente du chômage au sens du BIT.

Si ces problèmes techniques, comme un taux de non réponse significativement trop fort au risque de biaiser les résultats, étaient plus anciens, l'INSEE ne le

découvrirait pas au début 2007 à quelques semaines de la date annoncée pour le recalage, alors que l'enquête est collectée chaque semaine de l'année et que des fichiers trimestriels sont produits chaque trimestre.

Bref, tout porte à penser que le problème n'est pas tant dans la technique que dans les résultats trouvés, des résultats qui pourraient montrer que le chômage au sens du BIT est loin d'avoir autant baissé que les statistiques de l'ANPE l'avaient affirmé. Des résultats qui réviseraient à la hausse les estimations faites au cours de l'année dans une proportion tellement plus forte que d'habitude, que l'INSEE pourrait vouloir s'assurer des chiffres par l'enquête complémentaire qu'il a annoncé. Des résultats qui recaleraient le discours triomphaliste récent sur la baisse observée du chômage.

Le décrochage entre l'enquête Emploi et les chiffres de l'ANPE est pourtant assez facilement explicable par la pression croissante induite sur les chômeurs évoquée par ailleurs dans cette note. Sans oublier des changements récents dans le mode de gestion de liste depuis mi 2005 comme la création des CRP (Conventions de Reclassement Personnalisé) et des CTP (Contrat de Transition Professionnelle), les bascules automatiques des emplois aidés repérés par des rapprochements de fichiers, le retard des relances des chômeurs qui n'actualisent pas leur situation assez vite...